

INTERROGER LES CANDIDATS AUX ELECTIONS LEGISLATIVES SUR LEUR POSITION AU SUJET DES VIOLENCES SEXUELLES SUR MINEURS

Les élections législatives auront lieu les **11 et 18 juin 2017**.

Chaque candidat tiendra plusieurs réunions publiques dans sa circonscription.

Les dates et les lieux sont généralement annoncés dans la presse locale et sur le site internet du candidat. On peut aussi appeler sa permanence.

SE RENDRE A UNE DE CES REUNIONS PUBLIQUES ET POSER LA QUESTION SUIVANTE :

Madame/Monsieur,

Je voudrais vous poser une question (ou ma question porte) sur les délais de prescription des violences sexuelles sur les mineurs.

1 femme sur 4, 1 homme sur 6, sont, au moins une fois dans leur vie, confrontés à la violence sexuelle, que ce soit lors d'un viol qui est un crime, ou lors d'autres types d'agressions sexuelles, comme par exemple des attouchements, du harcèlement sexuel ou de l'exhibitionnisme qui sont des délits.

Chaque jour, des dizaines de milliers d'enfants subissent des violences sexuelles de la part d'un proche.

L'amnésie post-traumatique qui les frappe peut durer des dizaines d'années. Quand les faits remontent à la mémoire, il est souvent trop tard pour demander justice (jusqu'à 38 pour les viols, jusqu'à 28 ans pour les autres agressions).

Il est indispensable, pour que justice soit rendue aux victimes, mais aussi pour donner un accès au soin, que ces faits soient reconnus à partir du moment où la victime en prend conscience.

Il est également indispensable de pouvoir condamner à tout moment les auteurs, qui ne sont jamais auteurs d'un seul fait, pour les mettre en soin afin d'arrêter la propagation des violences sexuelles.

SERIEZ-VOUS D'ACCORD POUR RENDRE CES CRIMES ET DELITS SUR MINEURS IMPRESCRIPTIBLES ?

Durée : environ 1 mn

Si la réponse est floue, insister.

Noter la réponse, la date et le lieu de la réunion, voire filmer la réponse.

Merci de la transmettre à l'association sur le mail stopauxviolencessexuelles@yahoo.com

C'est ce qui permettra de rappeler au/à la député(e) élu(e) ses engagements quand le sujet viendra en débat à l'Assemblée.